# Bulletin de la Société d'Études Psychiques
## DE MARSEILLE

NOUVELLE SÉRIE, N° 6 — *Novembre-Décembre 1903*

SOMMAIRE :

Les Médiums Peters et Bailey, par M. Anastay, p. 89. — Bibliographie : *Dans l'Invisible*, de Léon Denis, p. 96 ; *Les Phénomènes Psychiques*, par J. Maxwell, p. 96 ; *Le Spiritisme devant la Science*, par M. le Dr Grasset, p. 97 ; *Quelques publications italiennes s'occupant de Science Psychique*, par M. Anastay, p. 97. — Petite Chronique : Les prochaines conférences de M. Léon Denis à Marseille ; la Bibliothèque de la Société, p. 100.

# Les Médiums Peters et Bailey

Nous présentons à nos lecteurs, à cause de leur venue possible à Marseille, les deux médiums Peters et Bailey qui paraissent, si on en juge par les articles de journaux qui ont été publiés sur eux, des médiums remarquables.

M. Peters habite Londres et ses facultés consistent à « voir » des évènements et surtout des formes, des « esprits » avec leurs particularités corporelles et mentales, esprits qui se donnent pour des décédés connus généralement d'une ou plusieurs personnes de l'assistance, et qui expriment des pensées touchant aux particularités de leur vie passée.

C'est une médiumnité qui, pour être moins « remuante » que celle des médiums à effets physiques, n'en a pas moins à nos yeux une très grande valeur parce qu'elle transporte le problème sur un terrain psychologique où l'on peut tenter, avec plus ou moins de succès il est vrai, l'explication philosophique de tous ces faits. Quand on voit le peu de résultats qu'ont obtenu dans cette voie les Richet, les de Rochas, les Maxwell, etc., avec des manifestations telles que celles qui étaient obtenues avec Eusapia Paladino, on se demande vraiment s'il ne vaut pas mieux s'adresser aux phénomènes moins retentissants, mais plus profondément émouvants

de la médiumnité voyante ; et puis... pourquoi donc faire si grand peur aux dames ?

M^me la Princesse Karadja, qui habite tantôt la Belgique, tantôt Stockholm, et qui a « lancé » le médium Peters, tout au moins sur le continent, ne tarit pas d'éloges sur lui et lui attribue sa conversion au spiritisme.

Peters n'est pas un liseur de pensées, dit-elle (1).

« La Comtesse G. avait perdu sa fille unique. Le médium la décrivit, dit son nom, et mille petits détails. La mère profondément émue répliqua :

« Oui — tout cela est vrai — mais je voudrais que ma fille me révèle par votre bouche un fait *que moi j'ignore* et que je pourrai ensuite faire contrôler. Cela me donnerait la conviction absolue, dont j'ai soif. »

« M. Peters répondit simplement : « Je ferai mon possible, Madame, pour vous satisfaire. »

« Après s'être recueilli un instant en silence, il dit : « Votre fille soulève un petit livre qu'elle me montre. Elle dit que vous avez lu à haute voix dans ce livre près de son lit de mort. »

« La mère répondit : « Je ne m'en souviens pas... Quel était le titre du volume ? »

« M. Peters dit lentement : « Je vois apparaître *des lettres d'or sur un fond vert pâle.* Ce n'est pas un livre en votre langue, mais en la mienne — en anglais, — le titre du livre : *Letters from Julia.* (Ce livre de M. Stead est presque totalement inconnu en Suède.)

« La Comtesse répondit d'une voix tremblante : « En effet, j'ai lu à haute voix dans ce livre à ma fille mourante. *Mais je ne sais pas si la couverture était vert pâle,* car le livre appartenait à ma fille et avait une enveloppe extérieure en papier. »

« Quelques jours après, elle m'écrivit que son gendre lui avait remis le livre à sa requête et que *la description du médium était exacte.*

« Un de nos principaux auteurs suédois tendit une bague au médium qui la rejeta violemment loin de lui en disant : « Elle me brûle. » Puis il décrivit un vieillard... porta la main à sa gorge en disant : « J'étouffe » et retomba presque évanoui dans le fauteuil. La bague avait appartenu au père du poète, qui s'était pendu. Chaque fois que

(1) *Le Messager*, 15 juin 1903, Liège.

Peters touche à un objet ayant appartenu à un suicidé, il se trouve mal.

Voici maintenant la dépêche reçue par la Rédaction du *Messager* (1).

« Nous sommes très contents des séances de Peters et sommes heureux de pouvoir confirmer ce que Mme la Princesse Karadja a dit concernant ces séances.

« Nous avons constaté plus d'une centaine de tests (2) incontestables et évidents, et nous vous prions de bien vouloir agréer nos civilités les plus distinguées.

« Les Spirites de Cologne et la Rédaction du *Zeitchrift für Spiritismus.* »

FEILGENHAUER.

Voici, au témoignage de M. Frémery, un des rédacteurs d'un journal néerlandais qui a fait un compte rendu des séances, comment les choses se passaient d'habitude (3).

« Je dois avouer que j'assistai, non sans quelque inquiétude, au premier examen psychométrique d'Alfred Peters. Je ne connaissais pas ce médium, ni la dame qui avait organisé la séance. Celle-ci, en compagnie de son beau-fils, nous recevait dans une chambre spacieuse; j'y remarquai un tableau pendu au mur et recouvert d'un voile blanc.

« Après avoir fait connaissance, nous nous assîmes dans un cercle, non pas autour de la table, mais comme on fait dans les visites ordinaires.

« Je demandai à Peters ce qu'il désirait.

« — Donnez-moi un objet qui ait appartenu à la personne dont vous désirez apprendre quelque chose.

« — Un mouchoir convient-il ? demanda la dame ?

« — Certainement, répondit M. Peters, à moins qu'il n'ait été lessivé.

« On alla chercher le mouchoir. M. Peters déposa ses lunettes sur la table, prit le mouchoir, s'appuya sur le dossier de sa chaise

(1) N° du 15 juillet 1903.

(2) Preuves.

(3) Nous citons toujours littéralement et sans commentaires. E. A.

et regarda fixement devant lui en pressant le mouchoir jusqu'à ce qu'il formât une boule qu'il serra alternativement dans l'une, puis dans l'autre main.

« Notre hôtesse fit observer qu'elle possédait également des lettres de la même personne à qui appartenait le mouchoir et demanda si elle pouvait les lui remettre. M. Peters y consentit et de nouveau elle se retira. Etant revenue, elle lui remit une lettre, mais le médium la laissa tomber nonchalamment ; à peine était-il assis qu'il commença à décrire l'impression que le mouchoir lui faisait ressentir. En des phrases brèves et entrecoupées, il décrivit le caractère et les apparences d'un homme.

« Notre hôtesse ne prononça pas une parole. Immobile, les mains jointes sur les genoux, elle écouta. Je craignis un résultat négatif ; la description que fit M. Peters, à part les yeux enfoncés et les cheveux clairsemés, ne présenta rien de caractéristique et je pensai malgré moi aux signalements vagues que contiennent les livrets des miliciens.

« — Reconnaissez-vous la personne décrite ? demandai-je tout bas à la dame.

« — Ce doit être mon mari, répondit-elle doucement.

« — Avez-vous son portrait ?

« — Oui, dans un album.

« Je demandai à M. Peters s'il reconnaîtrait le portrait de l'homme qu'il venait de décrire.

« — Peut-être bien, dit-il. Donnez-moi un album dans lequel il se trouve.

« On alla chercher l'album, M. Peters le feuilleta et indiqua un portrait d'homme qui s'accordait avec la description faite.

« — Est-ce bien ça ? demandai-je impatiemment.

« — C'est mon mari, dit-elle tout émue, et, enlevant le voile du tableau pendu au mur, elle prononça : « Regardez, voici son por-« trait. Je l'avais recouvert pour avoir plus de certitude. »

« — Entre temps M. Peters s'était rassis dans sa chaise portant ses regards à demi rêveurs fixement devant lui. « Je vois encore deux « figures dit-il. » Et aussitôt il nous décrivit un homme portant une petite barbe pointue, et une femme ayant les cheveux séparés au milieu par une ligne droite et les oreilles cachées sous sa chevelure, comme c'était la mode jadis. Mais ici, il me vint à l'idée que M. Peters, en feuilletant dans l'album, avait pu choisir un ou deux portraits pour en faire la description.

« — Reconnaissez-vous ces personnes, demandai-je à M^me^ X...

« — Ce sont les parents de mon mari, fit-elle.

« — Avez-vous leurs portraits ?

« — Oui, *ils se trouvent dans un autre album.*

« Je ne puis exprimer avec quelle grande satisfaction je reçus cette réponse : mon soupçon, en effet, tomba à néant. Qu'on juge de notre joie lorsque M. Peters indiqua, dans un autre album, deux portraits s'accordant parfaitement avec la description faite et qui reproduisaient effectivement les physionomies des parents du défunt mari de la dame. »

Voici maintenant ce que M. Jacques Foccroule, rédacteur au *Messager*, déclare, pour combattre l'opinion de ceux qui seraient tentés d'attribuer ces faits à la lecture de pensée :

« En une occasion, dit-il, M. Peters décrivit l'Esprit d'une personne qu'il voyait près de nous. Cela ne nous rappelait aucun souvenir à notre grand déplaisir. Le médium nous dit alors : « Je vois « chez vous un album ; le portrait de la personne décrite se trouve à la « 7me page à côté de celui d'une dame en crinoline. » Ces détails ne ravivèrent pas davantage notre souvenir et ce ne fut qu'à notre retour à Liège que nous pûmes identifier l'Esprit apparu au médium et constater non sans une agréable surprise la parfaite exactitude de l'indication donnée.

« Le médium lui-même interrogé a déclaré ceci :

« Déjà dans ma plus tendre enfance j'avais des visions et je ne me souviens pas du temps où je ne voyais pas des Esprits. Mais lorsque je commencai à penser, je crus perdre la raison, car je vis des formes humaines qui n'étaient point des hommes et j'entendis des voix qui n'étaient pas émises par mes semblables. Bientôt je reconnus que ce que me disaient ces formes était vrai. »

Et puis cette autre déclaration qui n'est pas dépourvue d'enseignement :

« Dans la première séance où j'assistai, je fus mis sous contrôle et j'obtins un test (preuve). Un an ne s'était pas écoulé que je parlais en public et donnais des preuves de clairvoyance et de clairaudience, mais il fallut bien deux ans avant que je fusse devenu un médium accompli. »

## Le Médium Bailey

Ce médium a donné ses dernières séances à Melbourne (Australie) et les comptes rendus ont été reproduits par

le « Harbinger of Light » et « Luce e Umbra » de Milan avant de faire le tour de la presse spéciale. Ce médium serait plutôt à effets physiques et on aurait obtenu avec lui des apports et même des matérialisations étonnantes. Cela vaudrait peut-être mieux pour le grand public qui vous dit sans cesse : « Moi je n'ai jamais rien vu, je voudrais voir quelque chose. »

Malheureusement ces mêmes gens vous disent presque invariablement, après avoir vu : Il doit y avoir un truc ; je ne l'ai pas vu, mais il *faut* bien qu'il y ait un truc. »

Aussi ne faudra-t-il pas deux ou trois générations, mais bien dix ou douze pour que ces faits soient généralement acceptés, car il en est de la contagion des idées comme de celle des microbes qui se développent lentement comme ceux de la tuberculose ou de la lèpre (pardon de la comparaison). En attendant, nous, qui avons eu en partage l'occasion et le loisir de nous faire une conviction plus profonde, nous *devons* organiser la propagande de ces faits quel que soit le résultat minime qui en paraisse obtenu aujourd'hui.

Le médium Bailey est le type des médiums puissants qui obtiennent ce que feu le Dr Gibier appelait le « fakirisme occidental, » avec lui on peut tout tenter : « obtention d'un fruit de manguier venu de graine, dans l'espace d'une demi-heure ; matérialisation d'une main qui écrit directement des caractères que l'on peut lire de suite après ; apports de peaux de tigres et de léopards mesurant six pieds de la tête à la queue (notons que le médium est soigneusement fouillé avant la séance), autres apports d'oiseaux rares et vivants ; d'un petit requin ruisselant d'eau et vivant également !

On avouera que c'est là dépasser légèrement la portée des tours faits par nos habiles prestidigitateurs.

Mais la spécialité de Bailey, ce sont les apports d'objets égyptiens, chaldéens, etc., qu'apporte avec profu-

sion « l'esprit » d'un professeur hébraïsant de New-York qui avait voyagé en Orient (1).

Il y a là évidemment un champ de travail intéressant à explorer car, en dehors de l'organisation du contrôle de ces faits, il y aurait l'expertise à faire de ces curieux apports.

Il est vrai que depuis l'histoire de la tiare de Saïtapharnès, les expertises sont devenues terriblement difficiles; mais, bah ! nous n'en sommes plus à reculer devant une difficulté de plus ou de moins !

Ce médium est attendu avec impatience pour la fin de l'année par la Société d'Études Psychiques de Milan et de là, il passera probablement dans les divers centres d'études du Continent.

Il est difficile, vu la distance, de se mettre en communication directe avec lui ; aussi attendons-nous son arrivée en Italie, ou ailleurs, pour entamer des pourparlers avec lui.

Comme références, nous pouvons dire que les séances du médium Bailey, patronné en Italie par M. Falcomer, psychiste très connu, ont eu lieu en Australie en présence de M. Smith, le doyen des littérateurs de ce pays, de MM. Peebles et Morse, conférenciers de talent, et de M. Cartie, un des principaux médecins de Sydney.

E. ANASTAY.

**Avec le médium Peters, les accords sont plus avancés et il y a promesse de sa part pour les premiers mois de l'année prochaine. Les séances et surtout la quantité des membres devant être forcément limitées pour se mettre dans les meilleures conditions, on fera bien de se faire inscrire à l'avance au siège de la Société les jours de séances habituelles. Le prix des séances est fixé à 5 francs pour les personnes étrangères à la Société qui feront bien, en vue de faciliter la tâche de l'Administrateur délégué et celle du Président, de se faire présenter par un des membres de la Société (2).**

(1) Le journal « Luce e Umbra » en donne deux reproductions admirables de netteté et de vigueur dans le n° du 1er août 1903 — Milano 18 via Cappuccini, prix du numéro 50 centimes.

(2) Nous rappelons que les séances habituelles de la Société ont lieu le dimanche matin de 9 h. à midi et le jeudi de 5 h. à 8 h. du soir.

# *Bibliographie*

**Dans l'Invisible.** — *Spiritisme et médiumnité*, par Léon Denis (1).

Ce nouveau et bel ouvrage du grand orateur spirite de Tours est à la fois théorique et pratique. L'auteur a voulu cette fois donner un guide qui puisse non seulement prouver les théories qui lui sont chères, par des raisons de sentiment revêtues de l'éclat exceptionnel du langage auquel il a habitué ses lecteurs, mais encore fouiller le détail des conditions expérimentales nécessaires à connaître, et faire, comme il le dit, profiter de son expérience de trente années. On commençait à être un peu lassé de voir revenir sans cesse les mêmes histoires ; ce dernier ouvrage a le grand avantage de paraître plus neuf et de recueillir les faits qui, éparpillés dans les journaux périodiques, risquaient d'être vite oubliés.

L'influence des études psychiques, telles qu'on commence à les comprendre maintenant se fait sentir assez profondément dans cet ouvrage et l'analyse des conditions expérimentales nécessaires tend à fournir des explications qui, bien que peu solides encore, ont l'avantage de laisser voir le moment où la science et la raison seront enfin satisfaites.

Nous pensons qu'il est peu utile d'entrer dans le détail des questions multiples abordées par l'auteur, (elles sont familières aux expérimentateurs de la science psychique). Son nom, le charme expressif et solide de ses précédents ouvrages rendent non seulement agréable mais indispensable l'achat de ce volume à tous ceux qui se flattent de suivre le mouvement de la pensée contemporaine.

**Les Phénomènes Psychiques.** — *Recherches, Orbservations, Méthodes*, par J. Maxwell, docteur en médecine, avocat général près la Cour d'appel de Bordeaux. Préface du prof. Ch. Richet (2).

Ce livre est une étude vraiment scientifique de ce que l'on a improprement appelé « les phénomènes occultes. »

L'auteur a reproduit les phénomènes sonores, moteurs et lumineux affirmés par les mystiques et les thaumaturges et il donne l'indication détaillée des procédés à employer pour obtenir les résultats qu'il a constatés. Il énonce, en outre, certaines *lois physiques* paraissant régir tous les phénomènes dits *psychiques*. Il se montre d'ailleurs très ré-

---

(1) P. Leymarie, édit., Paris, 42, rue Saint-Jacques, in-12, 466 p., prix 2 fr. 50.

(2) Vol. in-8° de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, 5 fr. (Félix Alcan, éditeur.)

servé sur l'explication probable de ces faits et ne se montre pas favorable à l'hypothèse spirite.

Une seconde partie du livre est consacrée aux phénomènes intellectuels, écritures automatique, vision dans le cristal, etc. L'auteur les étudie au point de vue psychologique et analyse leurs rapports avec la conscience personnelle des sujets ; c'est dans le système nerveux que, suivant lui, doit être recherchée la cause de tous ces phénomènes ; les sujets ne doivent pas être considérés comme des dégénérés, mais comme doués d'une délicatesse toute spéciale de leur système nerveux.

**Le Spiritisme devant la Science**, par M. le Dr GRASSET, professeur de clinique médicale à l'Université de Montpellier (1).

Ce qui caractérise notre époque, ce n'est pas tant l'amour et la curiosité du merveilleux (qui sont de tous les temps) que le désir de savoir ce que la science positive admet, contrôle et explique et ce qu'elle laisse encore en dehors d'elle pour les chercheurs de l'avenir dans le domaine de l'occulte. C'est ce problème que le Dr GRASSET a essayé de résoudre ou au moins de mettre au point dans ce livre, écrit à propos d'une histoire de maison hantée, pour les élèves de la clinique et mis aujourd'hui à la disposition du grand public. Il étudie les tables tournantes, le cumberlandisme, les médiums, la télépathie, etc. Appliquant et développant les idées de PIERRE JANET sur le dualisme psychique, il s'efforce de montrer ce qui est positivement acquis et ce qui reste au delà des limites actuelles de la science, dans des régions inconnues livrées à l'exploration incessante des savants de demain. La première édition de ce livre a soulevé d'assez vives critiques, auxquelles l'auteur essaie de répondre dans un Appendice de 46 pages. En tête est une intéressante Préface de PIERRE JANET.

### Quelques Publications italiennes s'occupant de Science Psychique

Parmi les journaux italiens qui s'occupent de propager le goût des sciences psychiques nous trouvons, dans les premiers rangs, la Revue de M. César de Vesme, **Rivista di Studi Psichici** (2) commencée par le distingué et regretté Ermacora, et continuée avec vaillance et talent par le Directeur actuel qui est un esprit juste et ferme, ne se payant pas de mots ; tel qu'il en faut pour se livrer avec succès à des recherches de ce genre.

(1) In-8°, 424 p., chez Coulet, édit., 5, Grand'Rue, Montpellier, franco 4 fr. 75.
(2) Rue Saulnier, 6 Paris. Prix : 8 francs.

Ce journal est le seul qui ait publié des portraits de médiums, très réussis, et il mérite tous les encouragements.

Nous trouvons ensuite la Revue **Religione e Patria** (1), qui, sur le terrain de la controverse philosophique, tend, comme son nom l'indique, à élever les âmes vers un idéal tout imprégné du spiritualisme le plus pur.

En outre de ces deux intéressantes publications, nous sommes heureux de pouvoir signaler à ceux de nos lecteurs qui lisent l'italien, l'intérêt considérable offert par deux Revues importantes de l'au delà des monts, qui sont **Luce et Umbra** et la **Nuova Parola**. La première est une publication richement éditée et qui dénote un mouvement très accentué vers les questions psychiques, dans la capitale de la Lombardie. Nous savions déjà que l'Italie était en voie de rénovation rapide et que nous ferions bien de l'imiter ou tout au moins de suivre attentivement son évolution.

Cette Revue (2) ne borne pas son ambition à raconter ce qui se fait en Italie, mais elle suit d'un œil attentif ce qui se passe dans le monde entier. C'est ainsi que le n° d'août nous rapportait les séances de Mosca (Russie) et celles de Melbourne avec le médium Bailey (un météore à l'horizon) en lui consacrant deux planches luxueuses qui représentent de curieux « apports » d'objets antiques qui ont fait le principal intérêt de ces séances. La seconde (3) dans un cadre semblable à notre *Nouvelle Revue*, mais avec de nombreuses gravures en plus, est un tableau fidèle et pittoresque du mouvement intellectuel dans le monde entier et spécialement dans la Péninsule.

La plus grande indépendance et largeur d'esprit règnent dans cette publication qui peut être considérée comme une avant-garde des bataillons sacrés qui sont destinés à faire la conquête du monde futur. C'est ainsi que les recherches psychiques et le nouveau spiritualisme, exprimé sous ses formes récentes, tient une place honorable dans les matières contenues dans ses colonnes. Son but n'est d'ailleurs pas exclusif et, comme le sous-titre l'indique, elle est consacrée aux nouveaux idéaux, non seulement dans l'art et la littérature, mais dans la science. C'est ainsi que dans les derniers numéros, en outre des

(1) Direttore : Villino Carobbi, 6, via Cieliegiole, Firenze, Pistoia. Prezzo : 2 l. 50. Estero 3 l. 50.

(2) A. Marzoradi direttore, 18, via Cappuccini, Milano. Publ. mensile. 5 l. Estero 6 l., abbon. cumulativi col. Nuova Parola 14 lire.

(3) Arnaldo Cervesato, direttore. 50 via della Mercede, Roma. Mensile. Estero 15 lire.

chapitres où sont finement analysées et fouillées les vies de Tolstoï, de Leopardi, de Mazzini, etc., nous trouvons d'autres articles où sont exposées sobrement mais clairement, les dernières conquêtes de la science telles que l'origine de la malaria, la télégraphie sans fils, etc.

Il est impossible d'être plus complet, plus vivant et ce qui ne gâte rien... d'un prix plus abordable.

Nous sommes heureux d'envoyer à nos distingués confrères de ces excellentes Revues, au nom de la Rédaction de notre modeste Bulletin et de la *Société d'Etudes Psychiques de Marseille*, l'expression de notre chaude et admirative sympathie.

E. ANASTAY.



## ABONNEMENTS CUMULATIFS

La combinaison avec la Société de Nancy qui veut bien envoyer son *Bulletin* avec une grande réduction de prix aux abonnés de notre *Bulletin*, avec un traitement de réciprocité pour ses abonnés, sera mis en vigueur à partir du 1er janvier 1904.

Les abonnements à notre *Bulletin* seront de 5 fr. pour la France et de 6 fr. pour l'Union postale, comme pour l'organe de la Société de Nancy ; le prix des abonnements aux deux revues sera donc de 7 fr. 50 pour la France et de 9 fr. pour l'Union postale.

Par exception et jusqu'au 1er janvier 1904, le prix de nos numéros est de 0.30 c.

Aussitôt après ils seront vendus comme numéros spécimens à 0.50 c.

Notre dépôt de la gare Saint-Charles est supprimé.

# Petite Chronique

**Les prochaines conférences de M. Léon Denis à Marseille.** — L'orateur en renom, que tout le monde connaît de réputation et qu'on est avide d'entendre, a promis de venir, en décembre à Marseille, faire deux conférences qui auront certainement un grand retentissement. Les journaux indiqueront la date précise et la salle où auront lieu ces conférences.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que les conférences de M. Léon Denis auront lieu à la salle Girard (ancien établissement Martino, Allées de Meilhan, 48), la première sur « la pratique et les phénomènes du spiritualisme expérimental », sera faite le Lundi 7 Décembre, à 8 heures du soir ; la seconde, sur « la théorie et la philosophie du spiritualisme. », le Jeudi 10 Décembre, en matinée, à 2 heures de l'après-midi.

Le prix des cartes est de 0 fr. 50.

Elles sont rigoureusement personnelles. On les trouvera en dépôt soit chez M. Girard, à l'adresse ci-dessus ; soit à la Maison Nadar, 21, rue Noailles. C'est le Président de la Société d'Études Psychiques de Marseille, qui présentera au public l'éminent orateur.

**La Bibliothèque de la Société.** — La réunion du Comité du 4 octobre a voté des félicitations bien méritées à MM. Justinien Rigaud et Gustave Vian qui ont bien voulu mettre à jour les catalogues des bibliothèques de la Société faits en partie double par ordre d'auteurs et par ordre de matières. Cette tâche était ardue, car le nombre des volumes est de près de sept cents. Disons à ce sujet que la plus grosse part a été apportée par le président, M. Anastay, qui a longuement étudié la question psychique, avant de fonder la Société ; ensuite par M. Dupré, le président du Groupe des Hautes-Études Psychiques, ensuite par la générosité de quelques donateurs. On étudiera la question de savoir si les livres ne pourraient pas être envoyés en colis postal aux membres correspondants.

La liste des journaux reçus en échange est de plus de trente et elle s'allongerait davantage si on voulait faire quelques démarches. Mais ce nombre suffit amplement aux besoins actuels.

---

Le Gérant : H. MONIER.

Aix, imprimerie J. NICOT, rue du Louvre, 16. — 1.602

Le Gérant :
Monier

# BULLETIN

DE LA

# Société d'Études Psychiques

DE

# MARSEILLE

*(Revue Psychique de la région du Sud-Est)*

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

**DÉPOTS POUR LA VENTE AU NUMÉRO (prix: 15 c.)**

Librairie FLAMMARION (AUBERTIN et ROLLE), rue Paradis, 34 (coin rue de la Darse);

Librairie CARBONELL, Allées de Meilhan, 56 (en face de la Faculté);

Librairie de la GARE SAINT-CHARLES (Quai).

**SIÈGE SOCIAL: 41, rue de Rome, Marseille**

AIX-EN-PROVENCE

IMPRIMERIE J. NICOT, RUE DU LOUVRE, 16

# SOCIÉTÉ D'ÉTUDES PSYCHIQUES DE MARSEILLE

## EXTRAITS DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

### STATUTS

I. — La Société d'Études Psychiques de Marseille, qui devra avoir son siège à Marseille, a pour but l'étude scientifique et la propagation de l'étude scientifique des phénomènes d'ordre psycho-physiologique et psychique étudiés sous les noms de : magnétisme, lucidité, télépathie, prémonition, extériorisation de la sensibilité et de la motricité, médiumnités diverses, et les questions connexes.

II. — Elle étudie ces phénomènes : 1° par la formation de bibliothèques et de laboratoires ; par l'achat ou la confection d'instruments utiles à leur étude ; par la réunion d'archives et de documents relatifs à ces questions ; 2° par l'observation ou la provocation des phénomènes par les membres isolés, ou, autant que possible, réunis en groupes ou en commissions d'études ; 3° en entrant en rapport avec les Sociétés similaires, et en procurant à ses membres les renseignements et les relations qui peuvent leur être utiles pour ces études ; 4° en provoquant la venue de sujets, de médiums et de conférenciers.

III. — La Société s'interdit d'une façon absolue toute discussion qui sortirait des questions purement scientifiques, en laissant toutefois à ses membres toute liberté pour l'adoption des théories ou hypothèses qui leur paraîtraient le mieux s'adapter aux faits.

IV. — Elle n'a pas à s'immiscer dans les affaires des Sociétés ou réunions locales et similaires, mais elle tendra à les grouper autour d'elle et à centraliser leurs efforts en aidant leur vitalité par des liens d'amitié réciproque et en établissant entre elles des rapports amicaux.

V. — Les dames sont admises au même titre que les Messieurs à toutes les fonctions qui ne souffrent pas de restrictions légales.

XII. — Un *Bulletin* servi gratuitement à tous les membres de la Société, sera publié par les soins du Comité, aux frais de la Société.

### RÈGLEMENT

ARTICLE 1er. — Les membres actifs, habitant le territoire de la commune de Marseille, auront droit à tous les avantages de la Société. Les membres correspondants, pris exclusivement hors du territoire de la commune de Marseille, les membres actifs, habitant hors du territoire de la commune de Marseille et les membres honoraires

# BULLETIN

DE LA

# Société d'Études Psychiques

DE

# MARSEILLE

*(Revue Psychique de la région du Sud-Est)*

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

**DÉPOTS POUR LA VENTE AU NUMÉRO (prix: 15 c.)**

Librairie FLAMMARION (AUBERTIN et ROLLE), rue Paradis, 34 (coin rue de la Darse) ;

Librairie CARBONELL, Allées de Meilhan, 56 (en face de la Faculté) ;

Librairie de la GARE SAINT-CHARLES (Quai).

**SIÈGE SOCIAL: 41, rue de Rome, Marseille**

AIX-EN-PROVENCE
IMPRIMERIE J. NICOT, RUE DU LOUVRE, 16

# SOCIÉTÉ D'ÉTUDES PSYCHIQUES DE MARSEILLE

## EXTRAITS DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

## STATUTS

I. — La Société d'Études Psychiques de Marseille, qui devra avoir son siège à Marseille, a pour but l'étude scientifique et la propagation de l'étude scientifique des phénomènes d'ordre psycho-physiologique et psychique étudiés sous les noms de : magnétisme, lucidité, télépathie, prémonition, extériorisation de la sensibilité et de la motricité, médiumnités diverses, et les questions connexes.

II. — Elle étudie ces phénomènes : 1° par la formation de bibliothèques et de laboratoires ; par l'achat ou la confection d'instruments utiles à leur étude ; par la réunion d'archives et de documents relatifs à ces questions ; 2° par l'observation ou la provocation des phénomènes par les membres isolés, ou, autant que possible, réunis en groupes ou en commissions d'études ; 3° en entrant en rapport avec les Sociétés similaires, et en procurant à ses membres les renseignements et les relations qui peuvent leur être utiles pour ces études ; 4° en provoquant la venue de sujets, de médiums et de conférenciers.

III. — La Société s'interdit d'une façon absolue toute discussion qui sortirait des questions purement scientifiques, en laissant toutefois à ses membres toute liberté pour l'adoption des théories ou hypothèses qui leur paraîtraient le mieux s'adapter aux faits.

IV. — Elle n'a pas à s'immiscer dans les affaires des Sociétés ou réunions locales et similaires, mais elle tendra à les grouper autour d'elle et à centraliser leurs efforts en aidant leur vitalité par des liens d'amitié réciproque et en établissant entre elles des rapports amicaux.

V. — Les dames sont admises au même titre que les Messieurs à toutes les fonctions qui ne souffrent pas de restrictions légales.

XII. — Un *Bulletin* servi gratuitement à tous les membres de la Société, sera publié par les soins du Comité, aux frais de la Société.

## RÈGLEMENT

ARTICLE 1er. — Les membres actifs, habitant le territoire de la commune de Marseille, auront droit à tous les avantages de la Société. Les membres correspondants, pris exclusivement hors du territoire de la commune de Marseille, les membres actifs, habitant hors du territoire de la commune de Marseille et les membres honoraires



# BULLETIN

DE LA

# Société d'Études Psychiques

DE

# MARSEILLE

*(Revue Psychique de la région du Sud-Est)*

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

**DÉPOTS POUR LA VENTE AU NUMÉRO (prix: 15 c.)**

Librairie FLAMMARION (AUBERTIN et ROLLE), rue Paradis, 34 (coin rue de la Darse) ;

Librairie CARBONELL, Allées de Meilhan, 56 (en face de la Faculté) ;

Librairie de la GARE SAINT-CHARLES (Quai).

**SIÈGE SOCIAL: 41, rue de Rome, Marseille**

AIX-EN-PROVENCE

IMPRIMERIE J. NICOT, RUE DU LOUVRE, 16

# SOCIÉTÉ D'ÉTUDES PSYCHIQUES DE MARSEILLE

## EXTRAITS DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

### STATUTS

I. — La Société d'Études Psychiques de Marseille, qui devra avoir son siège à Marseille, a pour but l'étude scientifique et la propagation de l'étude scientifique des phénomènes d'ordre psycho-physiologique et psychique étudiés sous les noms de : magnétisme, lucidité, télépathie, prémonition, extériorisation de la sensibilité et de la motricité, médiumnités diverses, et les questions connexes.

II. — Elle étudie ces phénomènes : 1° par la formation de bibliothèques et de laboratoires ; par l'achat ou la confection d'instruments utiles à leur étude ; par la réunion d'archives et de documents relatifs à ces questions ; 2° par l'observation ou la provocation des phénomènes par les membres isolés, ou, autant que possible, réunis en groupes ou en commissions d'études ; 3° en entrant en rapport avec les Sociétés similaires, et en procurant à ses membres les renseignements et les relations qui peuvent leur être utiles pour ces études ; 4° en provoquant la venue de sujets, de médiums et de conférenciers.

III. — La Société s'interdit d'une façon absolue toute discussion qui sortirait des questions purement scientifiques, en laissant toutefois à ses membres toute liberté pour l'adoption des théories ou hypothèses qui leur paraîtraient le mieux s'adapter aux faits.

IV. — Elle n'a pas à s'immiscer dans les affaires des Sociétés ou réunions locales et similaires, mais elle tendra à les grouper autour d'elle et à centraliser leurs efforts en aidant leur vitalité par des liens d'amitié réciproque et en établissant entre elles des rapports amicaux.

V. — Les dames sont admises au même titre que les Messieurs à toutes les fonctions qui ne souffrent pas de restrictions légales.

XII. — Un *Bulletin* servi gratuitement à tous les membres de la Société, sera publié par les soins du Comité, aux frais de la Société.

### RÈGLEMENT

ARTICLE 1er. — Les membres actifs, habitant le territoire de la commune de Marseille, auront droit à tous les avantages de la Société. Les membres correspondants, pris exclusivement hors du territoire de la commune de Marseille, les membres actifs, habitant hors du territoire de la commune de Marseille et les membres honoraires

# BULLETIN

DE LA

# Société d'Études Psychiques

DE

# MARSEILLE

*(Revue Psychique de la région du Sud-Est)*

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

**DÉPOTS POUR LA VENTE AU NUMÉRO (prix: 15 c.)**

Librairie FLAMMARION (AUBERTIN et ROLLE), rue Paradis, 34 (coin rue de la Darse) ;

Librairie CARBONELL, Allées de Meilhan, 56 (en face de la Faculté) ;

Librairie de la GARE SAINT-CHARLES (Quai).

**SIÈGE SOCIAL: 41, rue de Rome, Marseille**

AIX-EN-PROVENCE

IMPRIMERIE J. NICOT, RUE DU LOUVRE, 16

# SOCIÉTÉ D'ÉTUDES PSYCHIQUES DE MARSEILLE

## EXTRAITS DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

### STATUTS

I. — La Société d'Études Psychiques de Marseille, qui devra avoir son siège à Marseille, a pour but l'étude scientifique et la propagation de l'étude scientifique des phénomènes d'ordre psycho-physiologique et psychique étudiés sous les noms de : magnétisme, lucidité, télépathie, prémonition, extériorisation de la sensibilité et de la motricité, médiumnités diverses, et les questions connexes.

II. — Elle étudie ces phénomènes : 1° par la formation de bibliothèques et de laboratoires ; par l'achat ou la confection d'instruments utiles à leur étude ; par la réunion d'archives et de documents relatifs à ces questions ; 2° par l'observation ou la provocation des phénomènes par les membres isolés, ou, autant que possible, réunis en groupes ou en commissions d'études ; 3° en entrant en rapport avec les Sociétés similaires, et en procurant à ses membres les renseignements et les relations qui peuvent leur être utiles pour ces études ; 4° en provoquant la venue de sujets, de médiums et de conférenciers.

III. — La Société s'interdit d'une façon absolue toute discussion qui sortirait des questions purement scientifiques, en laissant toutefois à ses membres toute liberté pour l'adoption des théories ou hypothèses qui leur paraîtraient le mieux s'adapter aux faits.

IV. — Elle n'a pas à s'immiscer dans les affaires des Sociétés ou réunions locales et similaires, mais elle tendra à les grouper autour d'elle et à centraliser leurs efforts en aidant leur vitalité par des liens d'amitié réciproque et en établissant entre elles des rapports amicaux.

V. — Les dames sont admises au même titre que les Messieurs à toutes les fonctions qui ne souffrent pas de restrictions légales.

XII. — Un *Bulletin* servi gratuitement à tous les membres de la Société, sera publié par les soins du Comité, aux frais de la Société.

### RÈGLEMENT

ARTICLE 1er. — Les membres actifs, habitant le territoire de la commune de Marseille, auront droit à tous les avantages de la Société. Les membres correspondants, pris exclusivement hors du territoire de la commune de Marseille, les membres actifs, habitant hors du territoire de la commune de Marseille et les membres honoraires

# BULLETIN

DE LA

# Société d'Études Psychiques

DE

# MARSEILLE

*(Revue Psychique de la région du Sud-Est)*

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

**DÉPOTS POUR LA VENTE AU NUMÉRO (prix: 15 c.)**

Librairie FLAMMARION (AUBERTIN et ROLLE), rue Paradis, 34 (coin rue de la Darse) ;

Librairie CARBONELL, Allées de Meilhan, 56 (en face de la Faculté) ;

Librairie de la GARE SAINT-CHARLES (Quai).

**SIÈGE SOCIAL: 41, rue de Rome, Marseille**

AIX-EN-PROVENCE
IMPRIMERIE J. NICOT, RUE DU LOUVRE, 16

# SOCIÉTÉ D'ÉTUDES PSYCHIQUES DE MARSEILLE

## EXTRAITS DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

### STATUTS

I. — La Société d'Études Psychiques de Marseille, qui devra avoir son siège à Marseille, a pour but l'étude scientifique et la propagation de l'étude scientifique des phénomènes d'ordre psycho-physiologique et psychique étudiés sous les noms de : magnétisme, lucidité, télépathie, prémonition, extériorisation de la sensibilité et de la motricité, médiumnités diverses, et les questions connexes.

II. — Elle étudie ces phénomènes : 1° par la formation de bibliothèques et de laboratoires ; par l'achat ou la confection d'instruments utiles à leur étude ; par la réunion d'archives et de documents relatifs à ces questions ; 2° par l'observation ou la provocation des phénomènes par les membres isolés, ou, autant que possible, réunis en groupes ou en commissions d'études ; 3° en entrant en rapport avec les Sociétés similaires, et en procurant à ses membres les renseignements et les relations qui peuvent leur être utiles pour ces études ; 4° en provoquant la venue de sujets, de médiums et de conférenciers.

III. — La Société s'interdit d'une façon absolue toute discussion qui sortirait des questions purement scientifiques, en laissant toutefois à ses membres toute liberté pour l'adoption des théories ou hypothèses qui leur paraîtraient le mieux s'adapter aux faits.

IV. — Elle n'a pas à s'immiscer dans les affaires des Sociétés ou réunions locales et similaires, mais elle tendra à les grouper autour d'elle et à centraliser leurs efforts en aidant leur vitalité par des liens d'amitié réciproque et en établissant entre elles des rapports amicaux.

V. — Les dames sont admises au même titre que les Messieurs à toutes les fonctions qui ne souffrent pas de restrictions légales.

XII. — Un *Bulletin* servi gratuitement à tous les membres de la Société, sera publié par les soins du Comité, aux frais de la Société.

### RÈGLEMENT

ARTICLE 1er. — Les membres actifs, habitant le territoire de la commune de Marseille, auront droit à tous les avantages de la Société. Les membres correspondants, pris exclusivement hors du territoire de la commune de Marseille, les membres actifs, habitant hors du territoire de la commune de Marseille et les membres honoraires

auront droit à tous les avantages de la Société, sauf les droits de convocation et de vote aux réunions d'affaires.

ART. 2. — Pour être membre actif, il faut faire une demande écrite au Président et être présenté par deux membres actifs au Comité qui décidera l'admission à la séance qui suivra celle de la demande...

ART. 3. — La cotisation des membres est fixée à 12 francs par an pour les membres actifs et à 6 francs par an pour les membres correspondants. Les membres honoraires ne paient pas de cotisation. Elle est exigible d'avance et par trimestres indivisibles partant du 1er janvier.

Tout nouveau membre adhérent est engagé pour un an.

Lorsque plusieurs membres de la même famille font partie de la Société, il ne sera demandé que la moitié de la cotisation aux membres autres que le membre principal.

ART. 7. — Les personnes désireuses de se couvrir d'un pseudonyme ou d'un chiffre, tant pour leur inscription sur le régistre que pour la signature des procès-verbaux d'expérience ou des séances, auront le droit de le faire.

ART. 22. — Nul ne pourra être admis aux séances, s'il n'est membre de la Société, ou s'il n'accompagne un membre de la Société, ou s'il n'est muni d'une invitation personnelle émanant du Secrétariat ou du Président, à moins de séances exceptionnellement ouvertes.

ART. 24. — Les séances expérimentales seront toujours dirigées de droit par le Président ou par un des Vice-Présidents et, à leur défaut, par un membre désigné par eux ou par les assistants. Nul ne pourra déroger à cette obligation sous peine de blâme.

Quand le silence sera demandé, nul ne sera autorisé à prendre la parole sans la permission du Directeur de la séance et ne pourra poser de questions sans passer par son intermédiaire.

Toute tentative d'expérience ou de contrôle expérimental faite en dehors du consentement formel du Directeur de la séance sera blâmée sévèrement et pourra motiver l'expulsion et l'exclusion du membre qui l'aura tentée.

## Règlement de la Bibliothèque

1. — La bibliothèque est ouverte aux mêmes heures que les séances régulières de la Société d'Études Psychiques de Marseille.

3. — Les livres ne devront pas sortir du territoire de la commune de Marseille. Ils ne seront prêtés qu'aux membres actifs habitant Marseille.

# ÉCHANGE

## Journaux reçus au Siège de la Société

### *Publications françaises*

*Annales des Sciences Psychiques,* Dr DARIEX, 108, Boulevard Saint-Germain, Paris (VIe), 12 francs.
*Revue des Etudes Psychiques,* César DE VESME, 23, Passage Saulnier, Paris, 8 fr.
*Bulletin de la Société d'Etudes Psychiques de Nancy,* A. THOMAS, 25, rue du Faubourg Saint-Jean, Nancy, 6 francs.
*Revue de l'Hypnotisme,* Dr Edg. BERILLON, 14, rue Taitbout, Paris (IXe), 10 fr.
*La Paix Universelle,* A. BOUVIER, 5, Cours Gambetta, Lyon, 3 francs.
*Journal du Magnétisme,* DURVILLE, 23, rue Saint-Merri, 6 francs.
*La Tribune Psychique,* 57, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris (Xe), 5 francs.
*Revue Psychique du Sud-Ouest,* P. MONTARIOL, 363, Boulevard de Cauderan, Bordeaux.
*Le Spiritualisme Moderne,* BEAUDELOT, 36, rue du Bac, Paris, 5 francs.
*La Lumière,* Lucie GRANGE, 96, rue Lafontaine, Paris (XVIe), 7 francs.
*L'Etincelle,* abbé JULIO, 5, rue Vernier, Paris, 5 francs.
*Revue Spirite,* Mme LEYMARIE, 42, rue Saint-Jacques, Paris, 10 francs.
*Revue Scientifique et Morale du Spiritisme,* Gabriel DELANNE, 40, Boulevard Excelmans, Paris, 7 francs.
*Le Progrès Spirite,* Laurent DE FAGET, 24, rue du Niger, Paris, 5 francs.



### *Publications étrangères*

*Le Messager,* Liège, Belgique, 5 francs.
*La Medianita,* E. CARRERAS, 43, Via Aurora, Roma, 4 fr. 50.
*Luce e Umbra,* A. MARZORADI, 18, Via Cappuccini, Milano, 6 francs.
*Religione e Patria,* Villino CAROBBI, 6, Via Ciliegiole, 3 fr. 50.
*The Psycho-Therapeutic Journal,* publication of the London, Psycho-Therapeutic Society, Arthur HALLAM, 3, Bayley Street, Bedford Square, London, W. C., 3 sch. and six pence.
*Reformador,* Pedro RICHARD, rua do Rosario, 141, Rio de Janeiro, Brazil, 78.
*Manoel Maria de Boa Morte,* A. PAZ, rua dos Carvoes, 45, Bahia, Brazil.
*Wissenschaftliche Zeitschrift für Xenologie,* Dr MAACK, Feldstrasse, 53, Hamburg, 6 mark.
*La Nuova Parola,* Arnaldo CERVESATO, Via della Mercede, 50, Roma, 15 lire.

---

*La Saison Médicale du Midi,* (hydrologie, climatologie), H. MONIER, 30, rue du Baignoir, Marseille, 12 francs.

auront droit à tous les avantages de la Société, sauf les droits de convocation et de vote aux réunions d'affaires.

Art. 2. — Pour être membre actif, il faut faire une demande écrite au Président et être présenté par deux membres actifs au Comité qui décidera l'admission à la séance qui suivra celle de la demande...

Art. 3. — La cotisation des membres est fixée à 12 francs par an pour les membres actifs et à 6 francs par an pour les membres correspondants. Les membres honoraires ne paient pas de cotisation. Elle est exigible d'avance et par trimestres indivisibles partant du 1er janvier.

Tout nouveau membre adhérent est engagé pour un an.

Lorsque plusieurs membres de la même famille font partie de la Société, il ne sera demandé que la moitié de la cotisation aux membres autres que le membre principal.

Art. 7. — Les personnes désireuses de se couvrir d'un pseudonyme ou d'un chiffre, tant pour leur inscription sur le régistre que pour la signature des procès-verbaux d'expérience ou des séances, auront le droit de le faire.

Art. 22. — Nul ne pourra être admis aux séances, s'il n'est membre de la Société, ou s'il n'accompagne un membre de la Société, ou s'il n'est muni d'une invitation personnelle émanant du Secrétariat ou du Président, à moins de séances exceptionnellement ouvertes.

Art. 24. — Les séances expérimentales seront toujours dirigées de droit par le Président ou par un des Vice-Présidents et, à leur défaut, par un membre désigné par eux ou par les assistants. Nul ne pourra déroger à cette obligation sous peine de blâme.

Quand le silence sera demandé, nul ne sera autorisé à prendre la parole sans la permission du Directeur de la séance et ne pourra poser de questions sans passer par son intermédiaire.

Toute tentative d'expérience ou de contrôle expérimental faite en dehors du consentement formel du Directeur de la séance sera blâmée sévèrement et pourra motiver l'expulsion et l'exclusion du membre qui l'aura tentée.

## Règlement de la Bibliothèque

1. — La bibliothèque est ouverte aux mêmes heures que les séances régulières de la Société d'Études Psychiques de Marseille.

3. — Les livres ne devront pas sortir du territoire de la commune de Marseille. Ils ne seront prêtés qu'aux membres actifs habitant Marseille.

# ÉCHANGE

## Journaux reçus au Siège de la Société

### *Publications françaises*

*Annales des Sciences Psychiques,* Dr DARIEX, 108, Boulevard Saint-Germain, Paris (VIe), 12 francs.
*Revue des Etudes Psychiques,* César DE VESME, 23, Passage Saulnier, Paris, 8 fr.
*Bulletin de la Société d'Etudes Psychiques de Nancy,* A. THOMAS, 25, rue du Faubourg Saint-Jean, Nancy, 6 francs.
*Revue de l'Hypnotisme,* Dr Edg. BERILLON, 14, rue Taitbout, Paris (IXe), 10 fr.
*La Paix Universelle,* A. BOUVIER, 5, Cours Gambetta, Lyon, 3 francs.
*Journal du Magnétisme,* DURVILLE, 23, rue Saint-Merri, 6 francs.
*La Tribune Psychique,* 57, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris (Xe), 5 francs.
*Revue Psychique du Sud-Ouest,* P. MONTARIOL, 363, Boulevard de Cauderan, Bordeaux.
*Le Spiritualisme Moderne,* BEAUDELOT, 36, rue du Bac, Paris, 5 francs.
*La Lumière,* Lucie GRANGE, 96, rue Lafontaine, Paris (XVIe), 7 francs.
*L'Etincelle,* abbé JULIO, 5, rue Vernier, Paris, 5 francs.
*Revue Spirite,* Mme LEYMARIE, 42, rue Saint-Jacques, Paris, 10 francs.
*Revue Scientifique et Morale du Spiritisme,* Gabriel DELANNE, 40, Boulevard Excelmans, Paris, 7 francs.
*Le Progrès Spirite,* Laurent DE FAGET, 24, rue du Niger, Paris, 5 francs.

---

### *Publications étrangères*

*Le Messager,* Liège, Belgique, 5 francs.
*La Medianita,* E. CARRERAS, 43, Via Aurora, Roma, 4 fr. 50.
*Luce e Umbra,* A. MARZORADI, 18, Via Cappuccini, Milano, 6 francs.
*Religione e Patria,* Villino CAROBBI, 6, Via Ciliegiole, 3 fr. 50.
*The Psycho-Therapeutic Journal,* publication of the London, Psycho-Therapeutic Society, Arthur HALLAM, 3, Bayley Street, Bedford Square, London, W. C., 3 sch. and six pence.
*Reformador,* Pedro RICHARD, rua do Rosario, 141, Rio de Janeiro, Brazil, 78.
*Manoel Maria da Boa Morte,* A. PAZ, rua dos Carvoes, 45, Bahia, Brazil.
*Wissenschaftliche Zeitschrift für Xenologie,* Dr MAACK, Feldstrasse, 53, Hamburg, 6 mark.
*La Nuova Parola,* Arnaldo CERVESATO, Via della Mercede, 50, Roma, 15 lire.

---

*La Saison Médicale du Midi,* (hydrologie, climatologie), H. MONIER, 30, rue du Baignoir, Marseille, 12 francs.

auront droit à tous les avantages de la Société, sauf les droits de convocation et de vote aux réunions d'affaires.

Art. 2. — Pour être membre actif, il faut faire une demande écrite au Président et être présenté par deux membres actifs au Comité qui décidera l'admission à la séance qui suivra celle de la demande...

Art. 3. — La cotisation des membres est fixée à 12 francs par an pour les membres actifs et à 6 francs par an pour les membres correspondants. Les membres honoraires ne paient pas de cotisation. Elle est exigible d'avance et par trimestres indivisibles partant du 1er janvier.

Tout nouveau membre adhérent est engagé pour un an.

Lorsque plusieurs membres de la même famille font partie de la Société, il ne sera demandé que la moitié de la cotisation aux membres autres que le membre principal.

Art. 7. — Les personnes désireuses de se couvrir d'un pseudonyme ou d'un chiffre, tant pour leur inscription sur le régistre que pour la signature des procès-verbaux d'expérience ou des séances, auront le droit de le faire.

Art. 22. — Nul ne pourra être admis aux séances, s'il n'est membre de la Société, ou s'il n'accompagne un membre de la Société, ou s'il n'est muni d'une invitation personnelle émanant du Secrétariat ou du Président, à moins de séances exceptionnellement ouvertes.

Art. 24. — Les séances expérimentales seront toujours dirigées de droit par le Président ou par un des Vice-Présidents et, à leur défaut, par un membre désigné par eux ou par les assistants. Nul ne pourra déroger à cette obligation sous peine de blâme.

Quand le silence sera demandé, nul ne sera autorisé à prendre la parole sans la permission du Directeur de la séance et ne pourra poser de questions sans passer par son intermédiaire.

Toute tentative d'expérience ou de contrôle expérimental faite en dehors du consentement formel du Directeur de la séance sera blâmée sévèrement et pourra motiver l'expulsion et l'exclusion du membre qui l'aura tentée.

## Règlement de la Bibliothèque

1. — La bibliothèque est ouverte aux mêmes heures que les séances régulières de la Société d'Études Psychiques de Marseille.

3. — Les livres ne devront pas sortir du territoire de la commune de Marseille. Ils ne seront prêtés qu'aux membres actifs habitant Marseille.

# ÉCHANGE

## Journaux reçus au Siège de la Société

### *Publications françaises*

*Annales des Sciences Psychiques,* Dr DARIEX, 108, Boulevard Saint-Germain, Paris (VIe), 12 francs.
*Revue des Etudes Psychiques,* César DE VESME, 23, Passage Saulnier, Paris, 8 fr.
*Bulletin de la Société d'Etudes Psychiques de Nancy,* A. THOMAS, 25, rue du Faubourg Saint-Jean, Nancy, 6 francs.
*Revue de l'Hypnotisme,* Dr Edg. BERILLON, 14, rue Taitbout, Paris (IXe), 10 fr.
*La Paix Universelle,* A. BOUVIER, 5, Cours Gambetta, Lyon, 3 francs.
*Journal du Magnétisme,* DURVILLE, 23, rue Saint-Merri, 6 francs.
*La Tribune Psychique,* 57, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris (Xe), 5 francs.
*Revue Psychique du Sud-Ouest,* P. MONTARIOL, 363, Boulevard de Cauderan, Bordeaux.
*Le Spiritualisme Moderne,* BEAUDELOT, 36, rue du Bac, Paris, 5 francs.
*La Lumière,* Lucie GRANGE, 96, rue Lafontaine, Paris (XVIe), 7 francs.
*L'Etincelle,* abbé JULIO, 5, rue Vernier, Paris, 5 francs.
*Revue Spirite,* Mme LEYMARIE, 42, rue Saint-Jacques, Paris, 10 francs.
*Revue Scientifique et Morale du Spiritisme,* Gabriel DELANNE, 40, Boulevard Excelmans, Paris, 7 francs.
*Le Progrès Spirite,* Laurent DE FAGET, 24, rue du Niger, Paris, 5 francs.

---

### *Publications étrangères*

*Le Messager,* Liège, Belgique, 5 francs.
*La Medianita,* E. CARRERAS, 43, Via Aurora, Roma, 4 fr. 50.
*Luce e Umbra,* A. MARZORADI, 18, Via Cappuccini, Milano, 6 francs.
*Religione e Patria,* Villino CAROBBI, 6, Via Ciliegiole, 3 fr. 50.
*The Psycho-Therapeutic Journal,* publication of the London, Psycho-Therapeutic Society, Arthur HALLAM, 3, Bayley Street, Bedford Square, London, W. C., 3 sch. and six pence.
*Reformador,* Pedro RICHARD, rua do Rosario, 141, Rio de Janeiro, Brazil, 78.
*Mánoel Maria da Boa Morte,* A. PAZ, rua dos Carvoes, 45, Bahia, Brazil.
*Wissenschaftliche Zeitschrift für Xenologie,* Dr MAACK, Feldstrasse, 53, Hamburg, 6 mark.
*La Nuova Parola,* Arnaldo CERVESATO, Via della Mercede, 50, Roma, 15 lire.

---

*La Saison Médicale du Midi,* (hydrologie, climatologie), H. MONIER, 30, rue du Baignoir, Marseille, 12 francs.

auront droit à tous les avantages de la Société, sauf les droits de convocation et de vote aux réunions d'affaires.

ART. 2. — Pour être membre actif, il faut faire une demande écrite au Président et être présenté par deux membres actifs au Comité qui décidera l'admission à la séance qui suivra celle de la demande...

ART. 3. — La cotisation des membres est fixée à 12 francs par an pour les membres actifs et à 6 francs par an pour les membres correspondants. Les membres honoraires ne paient pas de cotisation. Elle est exigible d'avance et par trimestres indivisibles partant du 1er janvier.

Tout nouveau membre adhérent est engagé pour un an.

Lorsque plusieurs membres de la même famille font partie de la Société, il ne sera demandé que la moitié de la cotisation aux membres autres que le membre principal.

ART. 7. — Les personnes désireuses de se couvrir d'un pseudonyme ou d'un chiffre, tant pour leur inscription sur le régistre que pour la signature des procès-verbaux d'expérience ou des séances, auront le droit de le faire.

ART. 22. — Nul ne pourra être admis aux séances, s'il n'est membre de la Société, ou s'il n'accompagne un membre de la Société, ou s'il n'est muni d'une invitation personnelle émanant du Secrétariat ou du Président, à moins de séances exceptionnellement ouvertes.

ART. 24. — Les séances expérimentales seront toujours dirigées de droit par le Président ou par un des Vice-Présidents et, à leur défaut, par un membre désigné par eux ou par les assistants. Nul ne pourra déroger à cette obligation sous peine de blâme.

Quand le silence sera demandé, nul ne sera autorisé à prendre la parole sans la permission du Directeur de la séance et ne pourra poser de questions sans passer par son intermédiaire.

Toute tentative d'expérience ou de contrôle expérimental faite en dehors du consentement formel du Directeur de la séance sera blâmée sévèrement et pourra motiver l'expulsion et l'exclusion du membre qui l'aura tentée.

## Règlement de la Bibliothèque

1. — La bibliothèque est ouverte aux mêmes heures que les séances régulières de la Société d'Études Psychiques de Marseille.

3. — Les livres ne devront pas sortir du territoire de la commune de Marseille. Ils ne seront prêtés qu'aux membres actifs habitant Marseille.

# ÉCHANGE

## Journaux reçus au Siège de la Société

### *Publications françaises*

*Annales des Sciences Psychiques,* Dr DARIEX, 108, Boulevard Saint-Germain, Paris (VIe), 12 francs.

*Revue des Etudes Psychiques,* César DE VESME, 23, Passage Saulnier, Paris, 8 fr.

*Bulletin de la Société d'Etudes Psychiques de Nancy,* A. THOMAS, 25, rue du Faubourg Saint-Jean, Nancy, 6 francs.

*Revue de l'Hypnotisme,* Dr Edg. BERILLON, 14, rue Taitbout, Paris (IXe), 10 fr.

*La Paix Universelle,* A. BOUVIER, 5, Cours Gambetta, Lyon, 3 francs.

*Journal du Magnétisme,* DURVILLE, 23, rue Saint-Merri, 6 francs.

*La Tribune Psychique,* 57, rue du Faubourg-Saint-Martin, Paris (Xe), 5 francs.

*Revue Psychique du Sud-Ouest,* P. MONTARIOL, 363, Boulevard de Cauderan, Bordeaux.

*Le Spiritualisme Moderne,* BEAUDELOT, 36, rue du Bac, Paris, 5 francs.

*La Lumière,* Lucie GRANGE, 96, rue Lafontaine, Paris (XVIe), 7 francs.

*L'Etincelle,* abbé JULIO, 5, rue Vernier, Paris, 5 francs.

*Revue Spirite,* Mme LEYMARIE, 42, rue Saint-Jacques, Paris, 10 francs.

*Revue Scientifique et Morale du Spiritisme,* Gabriel DELANNE, 40, Boulevard Excelmans, Paris, 7 francs.

*Le Progrès Spirite,* Laurent DE FAGET, 24, rue du Niger, Paris, 5 francs.

---

### *Publications étrangères*

*Le Messager,* Liège, Belgique, 5 francs.

*La Medianita,* E. CARRERAS, 43, Via Aurora, Roma, 4 fr. 50.

*Luce e Umbra,* A. MARZORADI, 18, Via Cappuccini, Milano, 6 francs.

*Religione e Patria,* Villino CAROBBI, 6, Via Ciliegiole, 3 fr. 50.

*The Psycho-Therapeutic Journal,* publication of the London, Psycho-Therapeutic Society, Arthur HALLAM, 3, Bayley Street, Bedford Square, London, W. C., 3 sch. and six pence.

*Reformador,* Pedro RICHARD, rua do Rosario, 141, Rio de Janeiro, Brazil, 78.

*Manoel Maria da Boa Morte,* A. PAZ, rua dos Carvoes, 45, Bahia, Brazil.

*Wissenschaftliche Zeitschrift für Xenologie,* Dr MAACK, Feldstrasse, 53, Hamburg, 6 mark.

*La Nuova Parola,* Arnaldo CERVESATO, Via della Mercede, 50, Roma, 15 lire.

---

*La Saison Médicale du Midi,* (hydrologie, climatologie), H. MONIER, 30, rue du Baignoir, Marseille, 12 francs.